

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3194

25 novembre 2015

SOMMAIRE

Aberdeen Asset Managers (Luxembourg) S.à r.l.	153296	Automotive Portfolio S.à r.l.	153309
Actuel Services S.à r.l.	153309	Axcel Santé Soparfi S.A.	153310
Advans S.A., SICAR	153310	Beteiligungs- und Investment SE	153295
A Energy Sàrl	153295	b-to-v Partners S.à r.l. II	153292
Africa Agriculture and Trade Investment Fund	153297	Colt Group S.A.	153308
Agence immobilière GIORGETTI & KUHN S.A.	153298	Eau Rouge Immobilière S.A.	153311
AGU S.à r.l.	153310	Enable and Invest S.à r.l.	153312
AISM Real Estate and Investments Holdings S.à r.l.	153311	Epic Games International S.à r.l.	153312
Aktiv Management S.A.	153311	euroscript Management Services Gesellschaft mit beschränkter Haftung	153293
Allcorp S.à r.l.	153293	Fair Partners S.à r.l. S.C.A.	153312
Al Maha Investment Company S.à r.l.	153299	Food Delivery Holding 15 S.à r.l.	153297
Al Maha Majestic S.à r.l.	153299	Gracewell Properties (Frome) S.à r.l.	153309
Almond S.à r.l.	153300	KDN Transport Express S.A.	153305
Apax Global Alpha (Luxembourg) S.à r.l.	153304	Louise Rail S.A.	153266
Asbury Park I S.à r.l.	153298	LuxHedge	153296
Atento S.A.	153304	Mattex International S.à r.l.	153292
Atlantis International 1 S.à r.l.	153308	MCS/AMS Acquisitions S.à r.l.	153299
Atlantis International Holdings S.à r.l.	153308	Mefa Medienfabrik S.A.	153295
		PSBU TopCo S.C.A.	153289
		Sambar Invest S.A. S.P.F.	153300

Louise Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 199.813.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of September,
Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, GrandDuchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Louise Rail S.A., a public limited company (société anonyme) duly organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated on 3 September 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 199.813 (the Company).

The meeting is presided by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, residing professionally in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Emmanuelle SCHILTZ, employee, with her professional address at 2, avenue Charles De Gaulle, L-2013 Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mrs Izzate ZEYMOUSSI, lawyer, with her professional address at 2, avenue Charles De Gaulle, L-2013 Luxembourg.

The meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I That the agenda of the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) is the following:

Agenda:

1. Reduction of the nominal value of the shares in the Company from 10 euros (EUR 10) to one euro (EUR 1) per share and consequent increase of the number of shares so that the current share capital of the Company, amounting to one hundred thousand euros (EUR 100,000), shall henceforth be divided into one hundred thousand (100,000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2. Creation of two classes of shares in the share capital of the Company namely class A shares (the Class A Shares) and class B shares (the Class B Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, with the rights attached to such classes of shares as set forth in the articles of association of the Company (the Articles) as amended and restated pursuant to the item 7 of the present agenda, and (ii) conversion of the existing one hundred thousand (100,000) shares into one hundred thousand (100,000) Class A Shares;

3. Increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) to eight million eight hundred and thirty six thousand five hundred and fifty five euros (EUR 8,836,555) by issuing (8,351,940) new Class A Shares and (384,615) Class B Shares, together with a share premium attached to the Class B Shares and, accordingly, creation of a new Equity Premium Account (as defined in the Articles) in respect of and connected to the newly issued Class B Shares in the Company for purposes of allocating such share premium thereto;

4. Waiver by the existing shareholders of the Company of their preferential subscription right in respect of the newly issued Class B Shares, acceptance that the new Class A Shares be subscribed by the existing shareholders in proportion to their existing shareholding in the Company and that a portion of the newly issued Class B Shares be subscribed by the new shareholders in the Company;

5. Subscription and payment of the share capital increase referred to under item 3 above;

6. Appointment of a new Class A Director of the Company;

7. Amendment and restatement of the Articles in their entirety (including to reflect the reduction of the nominal value of the shares, the increase in the number of shares, the creation of two classes of shares as well as the increase in the share capital, as per items 1 to 5 above) and subsequent renumbering of the Articles and, to the extent necessary, insertion or changes to the headings in the Articles and noting, in particular, the amendment to the Company's corporate object (Article 3 post the restatement) so that it reads as follows:

“ **3.1.** The Company's object is the acquisition of participations, in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may raise funds in any form by way of public offer or exempted public offer. It may issue notes, bonds whether convertible or not and any kind of debt and equity securities, which may be unlisted or listed. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated

companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

8. Miscellaneous.

II The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares they hold are shown on an attendance list which, signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented shareholders, by the board of the Meeting and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

III The whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the shareholders decide to take the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves to reduce the nominal value of the shares of the Company from 10 euros (EUR 10) to one euro (EUR 1) per share and increase of the number of shares accordingly, so that the current share capital of the Company, amounting to one hundred thousand euros (EUR 100,000), shall henceforth be divided into one hundred thousand (100,000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to be held by the existing shareholders in proportion to their shareholding upon incorporation of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to create two classes of shares in the share capital of the Company, namely the Class A Shares and the Class B Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, with the rights attached to such classes of shares as set forth in the Articles as amended and restated pursuant to the resolutions below.

The Meeting further resolves to convert the existing one hundred thousand (100,000) shares into one hundred thousand (100,000) Class A Shares allocated to the existing shareholders in proportion to their shareholding upon incorporation of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000), to eight million eight hundred and thirty six thousand five hundred and fifty five euros (EUR 8,836,555) by issuing eight million three hundred and fifty one thousand nine hundred and forty (8,351,940) new Class A Shares and three hundred and eighty four thousand six hundred and fifteen (384,615) Class B Shares, subject to the payment of a share premium attached to the Class B Shares amounting to one hundred and fifteen thousand three hundred and eighty four euros and fifty cents (EUR 115,384.50) and to create an Equity Premium Account (with the rights set forth in the Articles as amended and restated pursuant to the seventh resolution below) and allocate the share premium attached to the Class B Shares amounting to one hundred and fifteen thousand three hundred and eighty four euros and fifty cents (EUR 115,384.50) to such Equity Premium Account (the Class B Equity Premium Account).

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that the existing shareholders of the Company, Euroknights VI No.1 L.P., Euroknights VI No.2 L.P., Euroknights VI No.3 L.P., Euroknights VI No.4 L.P. and Euroknights VI No.5 L.P. each of which are represented by Euroknights Asset Management VI Limited in its capacity as general partner, waive their preferential subscription right in respect of a portion of the newly issued Class B Shares and accept that the new Class A Shares be subscribed by the existing shareholders in proportion to their existing shareholding and that a portion of the newly issued Class B Shares be subscribed by the new shareholders in the Company.

Fifth resolution

The Meeting approves and accepts the following subscriptions and payments representing the share capital increase of the Company:

Subscription and payment

(i) Euroknights VI No.1 L.P., Euroknights VI No.2 L.P., Euroknights VI No.3 L.P., Euroknights VI No.4 L.P. and Euroknights VI No.5 L.P., each of which are acting via their general partner, Euroknights Asset Management VI Limited, represented by virtue of the above mentioned proxy, declares to subscribe respectively for such number of new Class A

Shares (at a subscription price of EUR 1 per share) and Class B Shares (at a subscription price of EUR 1.30 per share) and to fully pay them up by way of a contribution in cash as mentioned below:

Subscribers	Number of Class A shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
1. EUROKNIGHTS VI NO.1 L.P.	1,774,787	1,774,787
2. EUROKNIGHTS VI NO.2 L.P.	1,774,787	1,774,787
3. EUROKNIGHTS VI NO.3 L.P.	1,779,798	1,779,798
4. EUROKNIGHTS VI NO.4 L.P.	1,853,296	1,853,296
5. EUROKNIGHTS VI NO.5 L.P.	<u>1,169,272</u>	<u>1,169,272</u>
TOTAL	8,351,940	8,351,940

Such Class A Share capital increase has been fully paid up by payment in cash of eight million three hundred and fifty one thousand nine hundred and forty euros (EUR 8,351,940) so the amount of eight million three hundred and fifty one thousand nine hundred and forty euros (EUR 8,351,940) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who states so expressly.

Subscribers	Number of Class B shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
1. EUROKNIGHTS VI NO.1 L.P.	32,693	42,500.90
2. EUROKNIGHTS VI NO.2 L.P.	32,693	42,500.90
3. EUROKNIGHTS VI NO.3 L.P.	32,784	42,619.20
4. EUROKNIGHTS VI NO.4 L.P.	34,138	44,379.40
5. EUROKNIGHTS VI NO.5 L.P.	<u>21,538</u>	<u>27,999.40</u>
TOTAL	153,846	199,999.80

Such Class B Share capital increase has been fully paid up by payment in cash of one hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine euros and eighty cents (EUR 199,999.80) out of which (i) one hundred and fifty three thousand eight hundred and forty six euros (EUR 153,846) are to be allocated to the share capital account of the Company and forty six thousand one hundred and fifty three euros and eighty cents (EUR 46,153.80) to the Class B Equity Premium Account of the Company. The related amount of one hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine euros and eightys cents (EUR 199,999.80) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who states so expressly.

(ii) MI Management FZE, represented by virtue of the above mentioned proxy, declares to subscribe for one hundred fifty three thousand eight hundred and forty six (153,846) new Class B Shares (at a subscription price of EUR 1.30 per share) and to fully pay them up by way of a contribution in cash as mentioned below.

Such Class B Share capital increase has been fully paid up by payment in cash of one hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine euros and eighty cents (EUR 199,999.80) out of which (i) one hundred and fifty three thousand eight hundred and forty six euros (EUR 153,846) are to be allocated to the share capital account of the Company and forty six thousand one hundred and fifty three euros and eighty cents (EUR 46,153.80) to the Class B Equity Premium Account of the Company. The amount of one hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine euros and eightys cents (EUR 199,999.80) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who states so expressly.

(iii) Thermoplug SPRL, represented by virtue of the above mentioned proxy, declares to subscribe for seventy six thousand nine hundred and twenty three (76,923) new Class B Shares (at a subscription price of EUR 1.30 per share) and to fully pay them up by way of a contribution in cash as mentioned below.

Such Class B Share capital increase has been fully paid up by payment in cash of seventy six thousand nine hundred and twenty three euros (EUR 76,923) to the share capital account of the Company and of twenty three thousand and seventy six euros and ninety cents (EUR 23,076.90) to the Equity Premium Account of the Company so the amount of ninety nine thousand nine hundred and ninety nine euros and ninety cents (EUR 99,999.90) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who states so expressly.

Sixth resolution

The Meeting resolves to appoint MI Management FZE, a free zone establishment, validly existing under the laws of the United Arab Emirates, whose registered office is at Fujairah - Creative Tower, PO Box 4423, Fujairah, United Arab Emirates, and registered with the Commercial Registration Department of the United Arab Emirates under license number 7331/2015 C/CZ, permanently represented by Mr. Maarten IMPENS, born on 3 May 1982, in Gent (Belgium), as Class A Director of the Company, its mandate expiring at the general meeting to be held in 2016, which will be called to deliberate on the financial statements 2015.

Seventh resolution

In light of the above, the Meeting resolves to amend and restate the Articles of the Company, in order to reflect the above resolutions, so that it shall henceforth read as follows:

“ **I. Definitions.** The following definitions shall apply herein:

Acquisition means the acquisition by the Company of 100% of the outstanding and issued shares in the Target.

Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

Board means the board of Directors from time to time.

Board Prior Approval Matters means the following list of matters:

- (i) Approval or modification of the Group annual budget including inter alia the investment budget;
- (ii) Commitment for capex for an amount in excess of EUR 50,000;
- (iii) Acquisition, merger, disposal or demerger of any asset, legal entity or business for an amount in excess of EUR 50,000;
- (iv) Termination of any line of business contributing to more than EUR 50,000 to the Group sales;
- (v) Any decision relating to strategic development and diversification;
- (vi) Any decision relative to hiring, dismissal or redundancy of a key manager (defined as a manager who is a member of the executive committee or with an associated compensation above EUR 100,000 in any company of the Group);
- (vii) Review and approval of the financial statements of the Group for each fiscal year. Any modification of the accounting methods and principles (save for regulatory changes). Allocation of the annual net result and reserves of the Group (dividend distribution, etc.);
- (viii) Appointment and renewal of the statutory auditors;
- (ix) Authorization and modification of any profit-sharing agreement or other similar incentive scheme in favor of the employees of the Group at the level of any Group entity;
- (x) The entering into, or the drawing under, any loan or facility increasing the Group's indebtedness in excess of EUR 50,000, as well as any significant modification of terms and conditions of existing loan and facility subscribed by the Group;
- (xi) Any act by which the Group grants a pledge, a guarantee or any other security interest or form of guarantee in respect of an undertaking of its own or of a third party for any amount in excess of EUR 50,000 for a given fiscal year (other than project related performance bonds up to an amount of EUR 100,000);
- (xii) The settlement by a Group entity of any litigation or arbitral proceedings in an amount at stake in excess of EUR 50,000; and

(xiii) Any decision affecting the Group equity and quasi-equity of the Company and any Group entity,

with (a) all the above matters being considered as Board Prior Approval Matters solely after Closing and completion of its financing and (b) the matters covered by items (ii) to (iv) above not being considered as Board Prior Approval Matters, as long as and to the extent they have already been provided for in the approved Group annual budget.

Bonds means the bonds issued by the Company, outstanding from time to time.

Business Day means a day on which banks are open for business in Belgium and Grand-Duchy of Luxembourg, other than a Saturday or Sunday.

Class A Director means any Director appointed by a resolution of the Shareholders and holding office as Director from time to time.

Class A Shares means the class A Shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, outstanding from time to time.

Class B Director means any Director appointed by a resolution of the Shareholders and holding office as Director from time to time.

Class B Shares means the class B Shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, outstanding from time to time.

Closing means the date of completion of the Acquisition.

Company means Louise Rail S.A. Director(s) means a director of the Company, regardless of his/her class.

Drag-Along Right shall have the meaning ascribed to it in article 7.3.

Equity Premium Account means any equity or share premium reserve or account (including without limitation the account 115 (Apports des actionnaires non rémunérés par des titres) of the Luxembourg Chart of Accounts, connected to the Shares (or a class of Shares) of the Company, constituting freely distributable reserves of the Company for the benefit of its (or the relevant class of Shares) Shareholders.

Early First IRR Bracket Condition shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

Early First MM Condition shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

Early First Tranche Preference Distribution shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

Early Second IRR Bracket Condition shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

Early Second MM Condition shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

Early Second Tranche Preference Distribution shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

Exit means the alienation (in one or more transactions, including upon an IPO) by the Company of all the shares of the Target or more than 50% of the shares of the Target.

First IRR Bracket Condition shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

First MM Condition shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

First Tranche Preference Distribution shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

FMV means fair market value.

General Meeting means a general meeting of the Shareholders.

Group means the Target and its (direct or indirect) subsidiaries.

IPO means initial public offering.

IRR means internal rate of return.

Law means the Luxembourg Law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Legal Reserve shall have the meaning ascribed to it in article 16.1.

Lock-up Period means a period of seven (7) years as of the Closing.

MM means money multiple.

Preference Distribution shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

Preference Distribution Conditions shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

Right of First Refusal shall have the meaning ascribed to it in article 7.2.

Second IRR Bracket Condition shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

Second MM Condition shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

Second Tranche Preference Distribution shall have the meaning ascribed to it in article 17.3.

Shareholders means the shareholders of the Company from time to time.

Shareholders Agreement means any contractual arrangement that may be entered into from time to time, between the Shareholders and the Company, governing their respective rights and obligations in the Company, as may be amended from time to time.

Shares means the shares (regardless of their class) in the Company, outstanding from time to time.

Tag-Along Right shall have the meaning ascribed to it in article 7.4.

Target means the limited liability company currently known as “HF Holding S.A.” incorporated and existing under the laws of Belgium, as it may be renamed, converted or relocated, from time to time.

II. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the Company is “Louise Rail S.A.”. The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the Law and these Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Board. It may be transferred to any other location in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may raise funds in any form by way of public offer or exempted public offer. It may issue notes, bonds whether convertible or not and any kind of debt and equity securities, which may be unlisted

or listed. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

III. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eight million eight hundred and thirty six thousand five hundred and fifty five Euros (EUR 8,836,555) represented by eight million four hundred and fifty one thousand nine hundred and forty (8,451,940) Class A Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and three hundred eighty four thousand and six hundred fifteen (384,615) Class B Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The rights and obligations attached to the Shares (regardless of their class) shall be identical in all respects, except (i) to the extent otherwise provided by the Law and/ or the Articles or (ii) in terms of distribution entitlement in case of an Exit as set forth under article 17.3 hereof.

5.4. The Company may create one or more Equity Premium Account, each of which may be specifically allocated and attached to a particular class of Shares.

5.5. For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at one million euros (EUR 1,000,000) to be divided into 1,000,000 (one million) Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Furthermore, the Board is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 3 September 2020, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of Shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of Bonds as mentioned below.

The Board is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares to be issued.

The Board may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board, the present Articles are, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of Shares shall be kept at the registered office where it may be examined by any Shareholder. Such register shall contain a precise designation of each Shareholder and the number of Shares it holds.

6.4. A certificate evidencing the registration, shall be delivered upon request of the Shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board.

6.5. Subject to article 7, a Share transfer shall be carried out by the entry in the register of Shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. Subject to article 7, any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.7. The Company may redeem its own Shares (i) within the limits set out in the Law and (ii) subject to compliance with the distribution waterfall set forth in article 17 and (iii) with any Shareholders Agreement which may be entered into from time to time.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 Any transfer of Shares shall always be subject to, and will be effective and recognized by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out below when applicable and in any Shareholders Agreement which may be entered into from time to time.

7.2. During the Lock-Up Period, no holder of Class B Shares may transfer or encumber its Class B Shares, offer its Class B Shares for transfer (or via any other similar transaction), or initiate discussions about any such transaction, without the prior written approval of the holders of the Class A Shares. Any new Shareholder acquiring Class B Shares will need to adhere to the provisions of this article 7 and any Shareholders Agreement which may have been entered into from time to time.

7.3. If, following the expiry of the Lock-Up Period, the holders of Class B Shares wishes to transfer all or part of their Class B Shares to a third party, any such contemplated transfer will be subject to a pre-emption right (at the same terms) in favour of the holders of Class A Shares.

7.4. In the event that a third party offers to acquire from the holders of Class A Shares all or part of their Class A Shares, the holders of Class A Shares shall have the right to oblige the holders of Class B Shares to transfer a pro rata part of their Class B Shares to the third party purchaser, for no less than the same price and on the same terms as those applicable to the holders of Class A Shares (the Drag-Along Right).

7.5. In the event of a sale by the holders of Class A Shares (in one or more transactions) of all or part of their Class A Shares to a third party, the holders of Class B Shares shall have the right and not the obligation to sell a pro rata part of their Class B Shares, for at least the same price and on the same terms as those applicable to the holders of Class A Shares (the Tag-Along Right).

7.5. The transfer restrictions set out in articles 7.2. and 7.3. will lapse following an Exit. All transfer restrictions provided in this article 7 and in any Shareholders Agreement which may be entered into from time to time will lapse upon the closing of an IPO.

7.6. The transfer restrictions set out in articles 7.2. and 7.3. will also not apply:

- in case of death of a holder of Class B Shares;
- in application of the Drag-Along Right or Tag-Along Right; and
- in the event of a transfer of Class B Shares to a new Shareholder, subject to the prior consent of the holders of Class A Shares.

Art. 8. Bonds.

8.1. The Company may issue bonds and other debt securities representing claims, subordinated or otherwise, which may be converted into or exchanged for Shares in the Company and any other securities carrying an entitlement to Shares. Such Bonds shall be issued in registered form only.

8.2. A register of bondholders shall be kept at the registered office of the Company where it can be consulted by all bondholders. Such register shall contain the name of each holder of the Bonds, his/her/its address and the number of the Bonds held by him/her/it. The registration of the name of the bondholder in the register evidences his right of ownership to such Bonds. A certificate evidencing such registration shall be delivered upon request of the bondholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board.

8.3. The transfer of Bonds may be carried out in accordance with these Articles by a written declaration of transfer registered in the register of bondholders, this declaration of transfer shall be signed by the transferor and the transferee or by any person holding the necessary proxy in order to act in that respect or pursuant to the provisions of article 1690 of the Luxembourg civil code.

8.4. The Company may also accept other types of documents as the evidence of the transfer of Bonds provided that the consent of the transferor and the transferee are established and are considered sufficient by the Company.

IV. Management - Representation

Art. 9. Board of Directors.

9.1. Composition of the board of Directors

(i) The Company shall be managed by the Board, composed of at least three (3) Directors divided into two (2) classes, respectively (i) one or several Class A Directors and (ii) one or several Class B Directors. The Directors need not be Shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the Directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a Director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a Director becomes vacant, the other Directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new Director is appointed by the next General Meeting.

9.2. Powers of the board of Directors

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object. In addition, any Board Prior Approval Matter shall be duly considered and approved by the Board.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more Directors, officers, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more Directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those Director(s) during the relevant financial year.

9.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman from among its members, and may choose a secretary who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairman or any two (2) Directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A Director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A Director may grant to another Director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting, and a Director may represent several Directors at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the Directors present or represented, with the favourable votes of at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman, by all the Directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any Director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the Directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(x) A Director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The Director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the Shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

9.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters, in case of a sole Director by its sole signature, or in case of a plurality of directors, by the joint signatures of any Class A Director and any Class B Director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board, within the limits of their powers.

Art. 10. Sole director.

10.1. Where the number of Shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional Shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the Directors, some Directors or any Director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

10.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 11. Liability of the Directors. The Directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

V. Shareholder(s)

Art. 12. General Meetings.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The Shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholders' commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

Art. 13. Sole shareholder. When the number of Shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the Shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision - Distribution waterfall

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, Directors and statutory auditor to the Company.

14.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditor with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

14.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.30 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 15. Auditors.

15.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires) pursuant to the provisions of article 61 of the Law.

15.2. When so required by the Law and by articles 69 and 35 of the law on the register of trade and companies, accountancy and the annual accounts of companies of December 19, 2002, as amended, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by Law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. Subject to compliance with the distribution waterfall set forth in article 17 and with any Shareholders Agreement which may be entered into from time to time, the General Meeting (i) shall determine the allocation of the balance of the annual net profits and (ii) may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met; and
- (v) it is made in compliance with the distribution waterfall set forth in article 17 and with any Shareholders Agreement which may be entered into from time to time.

Art. 17. Distribution Waterfall.

17.1. Any distribution made by the Company to the Shareholders (including without limitation by way of (interim or annual) dividends, redemption of Shares or liquidation proceeds) shall be allocated as follows to all the Shareholders pro rata based on their respective proportions of Shares (regardless of their class) in all scenarios, except in case of an Exit.

17.2 In case of an Exit, the Exit proceeds shall be allocated to the following order of priority:

- (i) payment of transaction costs;
- (ii) repayment of any third party financing;
- (iii) repayment of any bonds issued by the Company;
- (iv) repayment of any other receivable held by the Shareholders; and
- (v) distribution of the remaining Exit proceeds to the Shareholders, as follows:
 - first, if any, a Preference Distribution to the holders of Class B Shares pro rata based on their respective proportions of Class B Shares; and
 - second, if any, the remaining proceeds to the holders of Class A Shares and Class B Shares pro rata based on their respective proportions of Shares.

17.3 For the purpose of article 17.2 (v), the preference distribution (the Preference Distribution), to which the holders of Class B Shares may be entitled, shall be determined by and depending on (i) the IRR computed on the entire amount invested by the holders of Class A Shares in the Company (including without limitation, any equity contributions, any contribution or allocation to any Equity Premium Account, any subscription amount paid on the issuance of bonds) and (ii) the MM realised by the holders of Class A Shares in accordance with the following conditions (the Preference Distribution Conditions):

- (i) in case of a MM of at least 2 (the First MM Condition), and to the extent the achieved IRR is between 20% (the "floor") and up to (but not including) 25% (the "ceiling") (the First IRR Bracket Condition), the Preference Distribution

will be equal to (A) 14% of the amount of (B) the capital gain realised by the holders of Class A Shares that allows (1) the First MM Condition to be satisfied as well as (2) the First IRR Bracket Condition to be satisfied without the “ceiling” being exceeded (which means that the amount of the capital gain on which the 14% is calculated is the one that allows the IRR to go from 20% up to, but not including, 25%) (the First Tranche Preference Distribution); plus (as the case may be);

(ii) in case of a MM of at least 3 and up to and including 4 (the Second MM Condition), and the extent the achieved IRR is between 25% and up to (and including) 30% (the Second IRR Bracket Condition), the Preference Distribution (in excess of the First Tranche Preference Distribution) will be equal to (A) 16% of (B) the capital gain realised by the holders of Class A Shares that allows (1) the Second MM Condition to be satisfied as well as (2) the Second IRR Bracket Condition to be satisfied without the “ceiling” being exceeded (which means that the amount of the capital gain on which the 16% is calculated is the one that allows the MM to go from 3 up to and including 4 and the IRR to go from 25% up to, and including, 30%) (the Second Tranche Preference Distribution);

with the understanding that:

(a) the IRR, MM and the capital gain will be computed in an iterative manner (1) after deduction of any effective taxation (at the level of the holders of Class A Shares; including when such taxation would only be due after Exit) and (2) after deduction of (A) the transaction costs borne by the holders of Class A Shares A at Closing and at Exit and (B) any third party financing or debt (at the level of the Company); and

(b) the IRR, MM and the capital gain will take into account all cash flows accrued by the holders of Class A Shares (among which, but not limited to, all cash flows accrued on the Class A Shares and any bonds issued to the holders of Class A Shares, as well as any other loans granted by the holders of Class A Shares or their affiliates to the Company), after deduction of any taxes or transaction expenses borne by the holders of Class A Shares or their affiliates in the framework of the Acquisition or the Exit.

In the event where the Exit would take place sooner than three (3) years after Closing, the holders of Class B Shares shall only be entitled to a Preference Distribution provided that the MM is at least equal to 2 and, subject to that condition remaining satisfied, the following Early Preference Distribution Conditions shall apply instead (all other provisions set forth in this article 17.3 remaining applicable):

(i) to the extent the achieved MM is between 2 and up to (but not including) 3 (the “ceiling”) (the Early First MM Bracket Condition) or (alternatively) to the extent the achieved IRR is between 20% (the “floor”) and up to (but not including) 25% (the “ceiling”) (the Early First IRR Bracket Condition), the Preference Distribution will be equal to (A) 10.5% of the amount of (B) the capital gain realised by the holders of Class A Shares that allows (1) the Early First MM Bracket Condition to be satisfied or (alternatively) (2) the Early First IRR Bracket Condition to be satisfied without the respective “ceiling” being exceeded (which means that the amount of the capital gain on which the 10.5% is calculated is the one that allows the MM to go from 2 up to, but not including, 3 or (alternatively) the IRR to go from 20% up to, but not including, 25%) (the Early First Tranche Preference Distribution); plus (as the case may be);

(ii) to the extent the achieved MM is between 3 and up to (and including) 4 (the “ceiling”) (the Early Second MM Bracket Condition) or (alternatively) to the extent the achieved IRR is between 25% (the “floor”) and up to (but not including) 30% (the “ceiling”) (the Early Second IRR Bracket Condition), the Preference Distribution will be equal to (A) 12.5% of the amount of (B) the capital gain realised by the holders of Class A Shares that allows (1) the Early Second MM Bracket Condition to be satisfied or (alternatively) (2) the Early Second IRR Bracket Condition to be satisfied without the respective “ceiling” being exceeded (which means that the amount of the capital gain on which the 12.5% is calculated is the one that allows the MM to go from 3 up to, and including, 4 or (alternatively) the IRR to go from 25% up to, and including, 30%) (the Early Second Tranche Preference Distribution).

In the event where the Exit would take place in several steps, the Preference Distribution shall be computed only once upon the holders of Class A Shares having transferred such number of Class A Shares to a third party resulting in the holders of Class A Shares holding a number of Shares that is not higher than the number of Shares held by the holders of the Class B Shares at Closing (but, for the avoidance of doubt, taking into account all distributions made in respect of the Class A Shares and Class B Shares prior to this moment as well as all expenses and taxes borne in relation to or at the occasion of such distributions).

VII. Dissolution - Liquidation

18.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company’s assets and pay its liabilities.

18.2. Subject to compliance with the distribution waterfall set forth in article 17 and any Shareholders Agreement which may be entered into from time to time, the surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders.

VIII. General provision

19.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, with any Shareholders Agreement which may be entered into from time to time.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, are evaluated at approximately EUR 5,500.-.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglisten, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société Louise Rail S.A., une société anonyme régie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 3 septembre 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.813 (la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Mrs Emmanuelle SCHILTZ, employée, demeurant professionnellement à 2, avenue Charles De Gaulle, L-2013 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mrs Izzate ZEYMOUSSI, juriste, demeurant professionnellement à 2, avenue Charles De Gaulle, L-2013 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Diminution de la valeur nominale des actions de la Société de dix euros (10 EUR) à un euro (1 EUR) par action et augmentation, en conséquence, du nombre d'actions de sorte que le présent capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (100.000 EUR), sera dorénavant représenté par cent mille (100.000) actions, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune;

2. Création de deux classes d'actions dans le capital social de la Société à savoir les actions de classe A (les Actions de Classe A) et les actions de classe B (les Actions de Classe B), ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, ayant les droits liés à ces classes d'actions énoncés dans les statuts de la Société (les Statuts) modifiés et reformulés conformément aux points 1 à 6 du présent ordre du jour, et conversion des cent mille (100.000) actions existantes en cent mille (100.000) Actions de Classe A;

3. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000 EUR) au montant de huit million huit cent trente six mille cinq cent cinquante cinq euros (8.836.555 EUR) par l'émission de huit million trois cent cinquante et un mille neuf cent quarante (8.351.940) Actions de Classe A et par la création de trois cent quatre vingt quatre mille six cent quinze (384.615) Actions de Classe B, ensemble avec une prime d'émission attachée aux Actions de Classe B et, en conséquence, création d'un nouveau Compte de Prime en Capitaux Propres (tel que défini dans les Statuts) lié aux nouvelles Actions de Classe B émises par la Société aux fins d'allouer la prime d'émission y afférente;

4. Renonciation par les Actionnaires existants de la Société de leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission des nouvelles Actions de Classe B, acceptation de la souscription par les actionnaires existants de la Société aux nouvelles Actions de Classe A au prorata de leur détention existante dans la Société et de la souscription par les nouveaux actionnaires de la Société à une portion des nouvelles Actions de Classe B émises;

5. Souscription et paiement de l'augmentation de capital conformément au point 3 ci-dessus;

6. Nomination d'un nouvel Administrateur de Classe A de la Société;

7. Modification et refonte des Statuts dans leur intégralité (notamment pour refléter la diminution de la valeur nominale des actions, l'augmentation du nombre d'actions ainsi que la création de deux classes d'actions ainsi que l'augmentation du capital social, suivants les points 1 à 5 ci-dessus) et renumérotation subséquente des Statuts et, le cas échéant, insertion ou modification des titres dans les Statuts, de sorte que la clause de l'objet social aura désormais la teneur suivante (article 3 après refonte):

« **3.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut lever des fonds sous quelque forme que ce soit par voie d'offre publique ou d'offre publique non réglementée. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

8. Divers.

II Les Actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les actionnaires représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire la valeur nominale des actions de la Société de dix euros (10 EUR) à un euro (1 EUR) par action et augmentation, en conséquence, du nombre d'actions de sorte que le présent capital de la Société d'un montant de cent mille euros (100.000 EUR), sera dorénavant représenté par cent mille (100.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, détenues par les actionnaires existants proportionnellement à leur détention à la constitution de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer deux classes d'actions dans le capital de la Société à savoir les Actions de Classe A et les Actions de Classe B, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, ayant les droits liés à ces classes d'actions énoncés dans les Statuts modifiés et reformulés conformément aux résolutions ci-dessous.

L'Assemblée décide également de convertir les cent mille (100.000) actions existantes en cent mille (100.000) Actions de Classe A allouées aux actionnaires existants proportionnellement à leur détention à la constitution de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000 EUR), à huit million huit cent trente six mille cinq cent cinquante cinq euros (8.836.555 EUR) par voie de création de huit million trois cent cinquante et un mille neuf cent quarante (8.351.940) nouvelles Actions de Classe A et trois cent quatre vingt quatre mille six cent quinze (384.615) Actions de Classe B, sujet au paiement d'une prime d'émission attachée aux Actions de Classe B s'élevant à cent quinze mille trois cent quatre vingt quatre euros et cinquante cents (115.384,50 EUR), de créer un Compte de Prime en Capitaux Propres (avec les droits tels que définis dans les Statuts dans leur version modifiée et reformulée suivant la résolution 7 ci-dessous) et d'allouer la prime d'émission attachée aux Actions de Classe B pour un montant de cent quinze mille trois cent quatre vingt quatre euros et cinquante cents (115.384,50 EUR) à ce Compte de Prime en Capitaux Propres (le Compte de Prime en Capitaux Propres d'Actions de Classe B).

Quatrième résolution

L'Assemblée note que les actionnaires existants de la Société, Euroknights VI No.1 L.P., Euroknights VI No.2 L.P., Euroknights VI No.3 L.P., Euroknights VI No.4 L.P., Euroknights VI No.5 L.P., chacun représenté par Euroknights Asset Management VI Limited en sa capacité d'associé commandité, renonce leur à leur droit préférentiel de souscription portant sur une portion des nouvelles Actions de Classe B et accepte que les nouvelles Actions de Classe A soient souscrites par les actionnaires existants en proportion de leur détention existante et qu'une portion des nouvelles Actions de Classe B créées soient souscrites par les nouveaux actionnaires de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve et accepte les souscriptions et paiements suivants représentant l'augmentation de capital de la Société:

Souscription et libération

(i) Euroknights VI No.1 L.P., Euroknights VI No.2 L.P., Euroknights VI No.3 L.P., Euroknights VI No.4 L.P. and Euroknights VI No.5 L.P., chacun d'eux agissant via leur associé commandité, Euroknights Asset Management VI Limited, représentés en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire et libérer intégralement au moyen apport en numéraire, le nombre d'Actions de Classe A (pour un montant de souscription de 1 EUR par action) et d'Actions de Classe B (pour un montant de souscription de 1,30 EUR par action) mentionné ci-dessous:

Souscripteurs	Nombre d'Actions de Classe A	Montant souscrit et payé en EUR
1. EUROKNIGHTS VI NO.1 L.P.	1,774,787	1,774,787
2. EUROKNIGHTS VI NO.2 L.P.	1,774,787	1,774,787
3. EUROKNIGHTS VI NO.3 L.P.	1,779,798	1,779,798
4. EUROKNIGHTS VI NO.4 L.P.	1,853,296	1,853,296
5. EUROKNIGHTS VI NO.5 L.P.	1,169,272	1,169,272
TOTAL	8,351,940	8,351,940

Un telle augmentation de capital correspondant aux Actions de Classe A a été libérée intégralement moyennant apport en numéraire par les actionnaires existants à raison de huit million trois cent cinquante et un mille neuf cent quarante euros (8.351.940 EUR), de sorte que le montant de huit million trois cent cinquante et un mille neuf cent quarante euros (8.351.940 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément

Souscripteurs	Nombre d'Actions de Classe B	Montant souscrit et payé en EUR
1. EUROKNIGHTS VI NO.1 L.P.	32,693	42,500.90
2. EUROKNIGHTS VI NO.2 L.P.	32,693	42,500.90
3. EUROKNIGHTS VI NO.3 L.P.	32,784	42,619.20
4. EUROKNIGHTS VI NO.4 L.P.	34,138	44,379.40
5. EUROKNIGHTS VI NO.5 L.P.	21,538	27,999.40
TOTAL	153,846	199,999.80

Une telle augmentation de capital correspondant aux Actions de Classe B a été libérée intégralement moyennant apport en numéraire de cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt cents (199.999,80 EUR) duquel cent cinquante trois mille huit cent quarante six euros (153.846 EUR) sont alloués au capital social de la Société et quarante six mille cent cinquante trois euros et quatre vingt cents (46.153,80 EUR) sont alloués au Compte de Prime en Capitaux Propres d'Actions de Classe B de la Société. Le montant y relatif de cent quatre vingt dix neuf mille

neuf cent quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt cents (199.999,80 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

(ii) MI Management FZE, représentée en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire à cent cinquante trois mille huit cent quarante six (153.846) nouvelles Actions de Classe B (pour un montant de souscription de 1,30 EUR par action) et les libérer intégralement au moyen apport en numéraire, tel que mentionné ci-après.

Une telle augmentation de capital correspondant aux Actions de Classe B a été libérée intégralement moyennant apport en numéraire de cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt cents (199.999,80 EUR) duquel cent cinquante trois mille huit cent quarante six euros (153.846 EUR) sont alloués au capital social de la Société et quarante six mille cent cinquante trois euros et quatre vingt cents (46.153,80 EUR) sont alloués au Compte de Prime en Capitaux Propres d'Actions de Classe B de la Société. Le montant y relatif de cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt cents (199.999,80 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

(iii) Thermoplug SPRL, représentée en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire à soixante seize mille neuf cent vingt trois (76.923) nouvelles Actions de Classe B (pour un montant de souscription de 1,30 EUR par action) et les libérer intégralement au moyen apport en numéraire, tel que mentionné ci-après.

Une telle augmentation de capital correspondant aux Actions de Classe B a été libérée intégralement moyennant apport en numéraire de quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt dix cents (99.999,90 EUR) duquel soixante seize mille neuf cent vingt trois euros (76.923 EUR) sont alloués au capital social de la Société et vingt trois mille soixante seize euros et quatre vingt dix cents (23.076,90 EUR) sont alloués au Compte de Prime en Capitaux Propres d'Actions de Classe B de la Société. Le montant y relatif de quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt dix cents (99.999,90 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer MI Management FZE, société de droit des Émirats Arabes Unis, ayant son siège social à Fujairah - Creative Tower, PO Box 4423, Fujairah (Émirats Arabes Unis), identifiée sous le numéro d'entreprise 7331/2015 C | CZ, régulièrement inscrite au registre du commerce des sociétés des Émirats Arabes Unis, représentée par son représentant permanent M. Maarten IMPENS, né à Gand (Belgique) le 3 mai 1982, en tant que Administrateur de Classe A de la Société, son mandat prenant fin à l'assemblée générale qui se réunira en 2016, afin de statuer sur l'exercice social 2015.

Septième résolution

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier et de refondre les Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **I. Définitions.** Les termes définis suivants auront la signification suivante:

Acquisition signifie l'acquisition par la Société de 100% des actions émises et en circulation de la Cible.

Actions signifie les actions de la Société (indépendamment de leur classe), en circulation de temps à autre.

Actionnaires signifie les associés de la Société dans le temps à autre.

Actions de Classe A signifie les parts sociales de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, en circulation de temps à autre.

Actions de Classe B signifie les parts sociales de classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, en circulation de temps à autre.

Administrateur(s) signifie un administrateur de la Société, indépendamment de sa classe.

Administrateur de Classe A signifie tout Administrateur nommé par résolution des Actionnaires sur nomination des détenteurs d'Actions de Classe A, et ayant une fonction d'administrateur, de temps à autre.

Administrateur de Classe B signifie tout Administrateur nommé par résolution des Actionnaires sur nomination des détenteurs d'Actions de Classe B, et ayant une fonction d'administrateur de temps à autre.

Assemblée Générale signifie une assemblée générale des Actionnaires.

Cible signifie la société anonyme actuellement dénommée «HF Holding S.A.» constituée et existant sous les lois de Belgique, telle que renommée, convertie ou relocalisée, de temps à autre..

Clôture signifie la date d'accomplissement de l'Acquisition.

Compte de Prime en Capitaux Propres signifie tout compte ou toute réserve de capitaux propres ou de prime d'émission (y compris le compte 115, Apports des actionnaires non rémunérés par des titres) du plan comptable normalisé luxembourgeois) lié aux Actions (ou à une classe de d'Actions) de la Société, qui constituent des réserves librement distribuables de la Société pour le bénéfice de ses (ou des pertinentes classes d'Actions) Actionnaires.

Conditions de Distribution Préférentielle a la signification attribuée à l'article 17.3. des statuts.

Conseil signifie le conseil d'administration de la Société de temps à autre.

Distribution Préférentielle a la signification attribuée à l'article 17.3.

Droit de Cession Conjointe a la signification attribuée à l'article 7.4.

Droit de Premier Refus a la signification attribuée à l'article 7.2.

Droit de Sortie Conjointe a la signification attribuée à l'article 9.4.

Groupe signifie la Cible et ses filiales (directes ou indirectes).

IB a la signification d'Introduction en Bourse.

Jour Ouvrable signifie tout jour calendaire autre que le samedi, dimanche et tout autre jour pendant lequel les établissements de crédit sont ouverts au Grand-Duché de Luxembourg et en Belgique.

Juste Valeur de Marché signifie juste valeur de marché.

Loi signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

MA signifie multiple d'argent.

Obligations signifie les obligations émises par la Société, en circulation de temps à autre.

Pacte d'Actionnaires signifie tout contrat pouvant être conclu de temps à autre, entre la Société et les Actionnaires, gouvernant leurs droits et obligations respectifs dans la Société, tel que modifié, complété ou accédé à, de temps à autres.

Période d'Incessibilité signifie une période de sept (7) ans à partir de la Clôture.

Première Condition de Tranche TRI a la signification attribuée à l'article 17.3.

Première Condition MA a la signification attribuée à l'article 17.3.

Première Condition Précoce de Tranche MA a la signification attribuée à l'article 17.3.

Première Condition Précoce de Tranche TRI a la signification attribuée à l'article 17.3.

Première Tranche de Distribution Préférentielle a la signification attribuée à l'article 17.3.

Première Tranche Précoce de Distribution Préférentielle a la signification attribuée à l'article 17.3.

Réserve Légale a la signification attribuée à l'article 16.1.

Seconde Condition de Tranche TRI a la signification attribuée à l'article 17.3.

Seconde Condition MA a la signification attribuée à l'article 17.3.

Seconde Condition Précoce MA a la signification attribuée à l'article 17.3.

Seconde Condition Précoce de Tranche TRI a la signification attribuée à l'article 17.3.

Seconde Tranche de Distribution Préférentielle a la signification attribuée à l'article 17.3.

Seconde Tranche Précoce de Distribution Préférentielle a la signification attribuée à l'article 17.3.

Société signifie Louise Rail S.A. Sortie signifie l'aliénation (en une ou plusieurs transactions, y inclus suivant Introduction en Bourse) par la Société de toutes les actions de la Cible ou de plus de 50% des actions de la Cible.

Statuts signifie les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.

Sujets soumis à l'Approbation Préalable du Conseil signifie les sujets énoncés ci-dessous:

- (i) Approbation ou modification du budget annuel du Groupe y inclus entre autre le budget d'investissement;
 - (ii) Engagement pour capex pour un montant de plus de 50.000 EUR;
 - (iii) Acquisition, fusion, disposition ou scission de tout actif, entité légale ou affaire pour un montant total de plus de 50.000 EUR;
 - (iv) Cessation de toute ligne de contribution d'affaires à plus de 50.000 EUR au Groupe de ventes;
 - (v) Toute décision en relation avec le développement stratégique et la diversification;
 - (vi) Toute décision relative à l'engagement, le licenciement ou la redondance d'un gérant décisionnel (défini comme un gérant qui est un membre du comité exécutif ou qui a une rémunération supérieure à 100.000 EUR dans toute société de Groupe);
 - (vii) Revue et approbation des comptes du Groupe pour chaque année fiscal. Toute modification des méthodes comptables (Review and approval of the financial statements of the Group for each fiscal year.
- Toute modification des méthodes et principes comptables (sauf pour les changements réglementaires). Affectation du résultat net annuel et des réserves du Groupe (distribution de dividendes, etc.) (viii) Nomination et renouvellement du mandat des commissaires;
- (ix) Autorisation et modification de tout contrat de partage des bénéfices ou de tout autre régime d'intéressement similaire en faveur des salariés du Groupe au niveau de toute entité du Groupe
 - (x) L'entrée dans, ou le retrait sous, tout prêt augmentant l'endettement du Groupe de plus de 50.000 EUR, ainsi que toute modification importante des conditions des termes et conditions du prêt existant souscrit par le Groupe;
 - (xi) Tout acte par lequel le Groupe accorde un gage, une garantie ou tout autre sûreté ou garantie en relation avec un engagement propre ou d'un tiers pour tout montant dépassant 50.000 EUR pour une année fiscale donnée (autre que projets liés à des obligations de performance jusqu'à un montant de 100.000 EUR);
 - (xii) Le règlement par une entité de toute procédure contentieuse ou arbitrale Groupe pour un montant en jeu au-delà de 50.000 EUR; et

(xiii) Toute décision affectant les capitaux propres du Groupe et quasifonds propres de la Société et de toute entité du Groupe,

Avec (a) tous les sujets ci-dessus étant à considérer par le Conseil comme des Sujets soumis à l'Approbation Préalable du Conseil seulement après la Clôture et l'accomplissement de son financement et (b) les points couverts de (ii) à (iv) ci-dessus n'étant pas considérés comme des Sujets soumis à l'Approbation Préalable du Conseil, aussi longtemps que et dans la mesure qu'ils ont déjà été prévus dans le budget annuel approuvé Groupe.

TRI signifie un taux de rendement interne.

II. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la Société est "Louise Rail". La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la Loi, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil.

Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut lever des fonds sous quelque forme que ce soit par voie d'offre publique ou d'offre publique non réglementée. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations convertibles ou non et de titres et instruments de toute autre nature, qui peuvent être cotés ou non cotés. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à huit millions huit cent trente-six mille cinq cent cinquante-cinq euros (8.836.555 EUR), représenté par huit millions quatre cent cinquante-et-un mille neuf cent quarante (8.451.940) Actions de Class A sous forme nominative, ayant une valeur nominale un euro (1 EUR) chacune, et trois cent quatre vingt quatre mille six cent quinze (384.615) Actions de Class B sous forme nominative, ayant une valeur nominale un euro (1 EUR) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Les droits et obligations attachés aux Actions (quelle que soit leur classe) doivent être identiques à tous les égards, sauf: (i) dans les cas prévus par la Loi et / ou les Statuts ou (i) en termes de droit à la distribution en cas de Sortie en vertu de l'article 17.3 des présents Statuts.

5.4. La Société peut créer un ou plusieurs Comptes de Prime en Capitaux Propres, chacun pouvant être alloué et rattaché spécifiquement à une classe particulière d'Actions.

5.5. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'Actions d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

En outre, le Conseil est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 3 Septembre 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises en sous forme d'Actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'Obligations comme dit ci-après.

Le Conseil est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux Actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

Le Conseil peut déléguer tout Administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil aura fait constater authentiquement une augmentation du capital social, les présents Statuts seront modifiés en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.2. Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire, ainsi que le nombre d'Actions qu'il détient.

6.4. Un certificat constatant cette inscription sera délivrée sur demande de l'Actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil.

6.5. Sous réserve de l'article 7, une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Sous réserve de l'article 7, tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.7. La Société peut racheter ses propres Actions (i) dans les limites prévues par la Loi et (ii) sous réserve des dispositions concernant la distribution prévues à l'article 17. et (iii) sous réserve de tout Pacte d'Actionnaires qui pourra être conclu de temps à autre.

Art. 7. Transfert des Actions.

7.1. Tout transfert d'Actions doit toujours être soumis et sera effectif et reconnu par la Société seulement s'il est réalisé dans le respect des dispositions énoncées ci-dessous, si applicables, et des dispositions prévues dans tout Pacte d'Actionnaires qui pourra être conclu de temps à autre.

7.2. Durant la Période d'Incessibilité, aucun détenteur d'Actions de Classe B ne peut transférer ou gréver des Actions de Classe B, offrir ses Actions de Classe B à un transfert (ou via toute autre transaction similaire), ou initier des discussions sur une telle transaction, sans l'accord écrit préalable des détenteurs d'Actions de Classe A. Tout nouvel Actionnaire faisant l'acquisition d'Actions de Classe B devra adhérer aux dispositions de l'article 7 et à tout Pacte d'Actionnaires qui pourra être conclu de temps à autre.

7.3. Si, suivant l'expiration de la Période d'Incessibilité, les détenteurs d'Actions de Classe B souhaitent transférer tout ou partie de leurs Actions de Classe B à des tiers, un tel transfert sera soumis au droit de préemption (aux mêmes termes) en faveur des détenteurs d'Actions de Classe A.

7.4. Au cas où une partie tierce offre d'acquérir de la part des détenteurs d'Actions de Classe A tout ou partie de leurs Actions de Classe A, les détenteurs d'Actions de Classe A auront le droit d'obliger les détenteurs d'Actions de classe B de transférer au prorata une partie de leurs Actions de Classe B à la partie tierce acheteuse, pour pas moins que le même prix et aux mêmes conditions que celles applicables aux détenteurs d'Actions de Classe A (Droit de Cession Conjointe).

7.5. Dans la situation d'une vente par les détenteurs d'Actions de Classe A (en une ou plusieurs transactions) de tout ou partie de leurs Actions de Classe A à une tierce partie, les détenteurs d'Actions de Classe B auront le droit mais non

l'obligation de vendre au prorata une partie de leurs Actions de Class B, pour pas moins que le même prix et aux mêmes conditions que celles applicables aux détenteurs d'Actions de Classe A (Droit de Sortie Conjointe).

7.5. Les restrictions au transfert prévues aux articles 7.2. and 7.3. seront caduques suivant Sortie. Tous les restrictions au transfert prévues à cet article 7. et dans tout Pacte d'Actionnaires qui pourra être conclu de temps à autre seront caduques suivant la clôture d'une Introduction en Bourse.

7.6. Les restrictions au transfert prévues aux articles 7.2. et 7.3. ne seront également pas applicables:

- en cas de décès d'un détenteur d'Actions de Class B;
- en application du Droit de Cession Conjointe et du Droit de Sortie Conjointe; et
- en cas de transfert des Actions de Classe B à un nouvel Actionnaire, sous réserve du consentement préalable des détenteurs d'Actions de Classe A.

Art. 8. Obligations.

8.1. La Société peut émettre des obligations et autres valeurs mobilières représentatives de créances, subordonnées ou non, qui pourront être convertibles ou échangeables en Actions de la Société, et toutes autres valeurs mobilières donnant droit à des Actions. Ces Obligations seront uniquement émises sous forme nominative.

8.2. Un registre des détenteurs d'Obligations est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout détenteur d'Obligations. Ce registre contiendra le nom de chaque détenteur d'Obligations, son domicile, ainsi que le nombre d'Obligations qu'il détient. La propriété des Obligations est établie par inscription dans ledit registre du nom du détenteur des Obligations. Un certificat constatant cette inscription sera délivrée sur demande du détenteur d'Obligations. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil.

8.3. Le transfert des Obligations peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des détenteurs d'Obligations, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

8.4. La Société peut également accepter comme preuve de transfert des Obligations d'autres documents, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

IV. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil d'Administration.

9.1. Composition du Conseil d'Administration

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) Administrateurs divisés en deux (2) classes, respectivement (i) un ou plusieurs Administrateur(s) de Classe A et (ii) un ou plusieurs Administrateur(s) de Classe B. Les Administrateurs ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les Administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(iii) Les Administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les autres Administrateurs, statuant à la majorité simple, peuvent y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination d'un nouvel Administrateur par la prochaine Assemblée Générale.

9.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société. De plus, tout Sujet soumis à l'Approbation Préalable du Conseil sera dûment examiné et approuvé par le Conseil.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs, officiers, gérants ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs Administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) Administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les Administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un Administrateur peut donner une procuration à tout autre Administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil, et un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés, avec le vote favorable d'au moins un (1) Administrateur de Classe A et un (1) Administrateur de Class B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'Administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux Actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, en cas d'Administrateur unique par sa seule signature, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, par les signatures conjointes d'un (1) Administrateur de Class A et un (1) Administrateur de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil, dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 10. Administrateur unique.

10.1. Dans le cas où le nombre des Actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un Administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un Actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux Administrateurs, à quelques Administrateurs ou à un quelconque Administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet Administrateur unique.

10.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son Administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Responsabilité des Administrateurs. Les Administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

V. Actionnaire(s)

Art. 12. Assemblée Générale.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des Actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un Actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 13. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des Actionnaires est réduit à un (1):

(i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux Actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et

(iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle - Distribution

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, Administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

14.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

14.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures 30 minutes. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires, suivant les dispositions de l'article 61 de la Loi.

15.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la Loi et les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (telle que modifiée) le requièrent.

15.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Sous réserve de la conformité aux dispositions prévues à l'article 17 et à tout Pacte d'Actionnaires qui pourrait être conclu de temps à autre, l'Assemblée Générale (i) décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et (ii) du paiement d'un dividende, d'affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies; et

(v) ils sont faits en conformité avec les dispositions concernant la distribution prévues à l'article 17 et avec tout Pacte d'Actionnaires qui pourra être conclu de temps à autre.

Art. 17. Distribution.

17.1. Toute distribution effectuée par la Société aux Actionnaires (y compris, sans limitation, par voie de dividendes (intérimaire ou annuels), le rachat d'Actions ou le boni de liquidation) seront répartis comme suit à tous Actionnaires au prorata sur la base de leurs proportions respectives d'Actions (indépendamment de la classe) dans tous les cas, sauf dans le cas d'une Sortie

17.2 En cas de Sortie, les recettes issues de la Sortie seront allouées dans l'ordre de priorité suivant:

(i) paiement des coûts transactionnels;

(ii) remboursement de tout financement provenant de tiers;

(iii) remboursement de toute Obligation émise par la Société;

(iv) remboursement de tout autre dette au profit des Actionnaires; et

(v) distribution des produits restants suivant la Sortie aux Actionnaires, comme suit:

- en premier, s'il y a lieu, une Distribution Préférentielle aux détenteurs d'Actions de Classe B au prorata basé sur leur détention respective d'Actions de Classe B; et

- en deuxième, s'il y a lieu, les produits restants reviendront aux détenteurs des Actions de Classe A et de Class B au prorata de leur détention respective d'Actions.

17.3 Aux fins de l'article 17.2. (v), la distribution préférentielle (la Distribution Préférentielle), à laquelle les détenteurs d'Actions de Classe B peuvent bénéficier, sera déterminée par et en fonction de (i) le IRR calculé sur la totalité du montant investi par les détenteurs d'Actions de Classe A de la Société (y compris, sans limitation, tous les apports en capital, toute contribution ou allocation à tout Compte de Prime en Capitaux Propres, tout montant de souscription payé sur l'émission d'Obligations) et (ii) le MA réalisé par les détenteurs d'Actions de Classe A en conformité avec les conditions suivantes (les Conditions de Distribution Préférentielle):

(i) dans le cas d'un MA d'au moins 2 (la Première Condition MA), et dans la mesure où le TRI achevé est entre 20% (le "seuil") et jusqu'à (mais y exclu) 25% (le "plafond") (la Première Condition de Tranche TRI), la Distribution Préférentielle sera égale à (A) 14% du montant de (B) le gain en capital réalisé par les détenteurs d'Actions de Classe A qui permet (1) que la Première Condition MA soit satisfaite ainsi que (2) la Première Condition de Tranche TRI soit satisfaite sans que le "plafond" ne soit dépassé (ce qui signifie que le montant du gain en capital sur lequel les 14% est calculé est celui qui permet que le TRI passe de 20 % jusqu'à, mais non compris, 25 %) (la Première Tranche de Distribution Préférentielle); plus (selon le cas échéant);

(ii) dans le cas d'un MA d'au moins 3 et jusqu'à et inclus 4 (la Seconde Condition MA), et dans la mesure où le TRI achevé est entre 25% et jusqu'à (y inclus) 30% (la Seconde Condition de Tranche TRI), la Distribution Préférentielle (au-delà de la Première Tranche de Distribution Préférentielle) sera égal à (A) 16 % de (B) le gain en capital réalisé par les détenteurs d'Actions de Classe A qui permet (1) que la Seconde Condition MA soit satisfaite ainsi que (2) la Seconde Condition de Tranche TRI soit satisfaite sans que le "plafond" ne soit dépassé (ce qui signifie que le montant du gain en capital sur lequel les 16% est calculé est celui qui permet le MA passe de 3 à et y compris 4 et le TRI passe de 25 % jusqu'à, et y compris, 30 %) (la Seconde Tranche de Distribution Préférentielle);

Étant entendu que:

(a) Le TRI, MA et le gain en capital seront dévolus manière itérative (1) après déduction de toute imposition effective (au niveau des détenteurs d'Actions de Class A; y compris lorsqu'une telle imposition ne serait due qu'après la Sortie) et

(2) après déduction de (A) les coûts de transaction supportés par les porteurs d'Actions de Classe A à la Clôture et à la Sortie et (B) tout financement d'une tierce partie ou de la dette (au niveau de la Société); et

(b) le TRI, MA et le gain en capital prendra en compte tous les flux de trésorerie dévolus aux détenteurs d'Actions de Classe A (dont, mais pas limité à, tous les flux de trésorerie perçus sur les Actions de Classe A et de toute obligation émise aux détenteurs d'Actions de Classe A, ainsi que tous les autres prêts accordés par les détenteurs d'Actions de Classe A ou leurs sociétés affiliées à la Société), déduction faite des impôts ou des frais de transaction supportés par les détenteurs d'Actions de Classe A ou de leurs affiliés dans le cadre de l'Acquisition ou la Sortie.

Dans le cas où la Sortie se produira avant les trois (3) ans suivant la Clôture, les Actions de Classe B ne seront admissibles à une Distribution Préférentielle qu'à la condition que le MA est au moins égal à 2 et, sous réserve que la condition reste satisfaite, les Conditions Précoces de Distribution Préférentielle suivantes sont applicables à la place (toutes les autres dispositions énoncées dans cet article 17.3 restent applicables)

(i) dans la mesure où le MA achevé est compris entre 2 et jusqu'à (mais non compris) 3 (le "plafond") (la Première Condition Précoce de Tranche MA) ou (alternativement) dans la mesure où le TRI achevé est compris entre 20 % (le "seuil") et jusqu'à (mais non y compris) à 25% (le "plafond") (la Première Condition Précoce de Tranche TRI), la Distribution Préférentielle sera égal à (A) 10,5% du montant du (B) gain en capital réalisé par les détenteurs d'Actions de Classe A qui permet (1) que la Première Condition Précoce de Tranche MA soit satisfaite ou (alternativement) (2) que la Première Condition Précoce de Tranche TRI soit remplie sans que le «plafond» respectif ne soit dépassé (ce qui signifie que le montant du gain en capital sur lequel les 10,5% sont calculés est celui qui permet que le MA passe de 2 à, mais ne comprenant pas, 3 ou (alternativement) que le TRI passe de 20 % jusqu'à, mais sans inclure, 25 %) (la Première Tranche Précoce de Distribution Préférentielle); plus (selon le cas échéant);

(ii) dans la mesure où le MA achevé est compris entre 2 et jusqu'à (y inclus) 4 (le "plafond") (la Seconde Condition Précoce de Tranche MA) ou (alternativement) dans la mesure où le TRI achevé est compris entre 25 % (le "seuil") et jusqu'à (mais non y compris) à 30% (le "plafond") (la Seconde Condition Précoce de Tranche TRI), la Distribution Préférentielle sera égal à (A) 12,5% du montant du (B) gain en capital réalisé par les détenteurs d'Actions de Classe A qui permet (1) que la Seconde Condition Précoce de Tranche MA soit satisfaite ou (alternativement) (2) que la Seconde Condition Précoce de Tranche TRI soit remplie sans que le «plafond» respectif ne soit dépassé (ce qui signifie que le montant du gain en capital sur lequel les 12,5% sont calculés est celui qui permet que le MA passe de 3 à, mais ne comprenant pas, 4 ou (alternativement) que le TRI passe de 20 % jusqu'à, mais sans inclure, 30%) (la Seconde Tranche Précoce de Distribution Préférentielle);

Dans le cas où la Sortie aurait lieu en plusieurs étapes, la Distribution Préférentielle sera calculée une fois que les détenteurs d'Actions de Classe A ayant transféré un nombre d'Actions de Classe A à un tiers ayant pour résultat des détenteurs d'Actions de Classe A détenant un nombre d'Actions qui n'est pas supérieur au nombre d'Actions détenu par les détenteurs d'Actions de Classe B à la Clôture (mais, pour éviter tout doute, en prenant préalablement en compte toutes les distributions faites en rapport avec les Actions de Classe A et les Actions de Classe B, ainsi que tous les frais et taxes supportés en relation avec ou à l'occasion de ces distributions).

VII. Dissolution - Liquidation

18.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2. Sous réserve de la conformité aux dispositions concernant la distribution prévues à l'article 17. et à tout Pacte d'Actionnaires qui pourra être conclu de temps à autre, le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux Actionnaires.

VIII. Dispositions générales

19.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout Pacte d'Actionnaires qui pourra être conclu de temps à autre.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ 5.500,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Pierre LENTZ, Emmanuelle SCHILTZ, Izzate ZEYMOUSSI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 septembre 2015. Relation GAC/2015/8291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015165594/1296.

(150182729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

PSBU TopCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 35.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 199.552.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of September,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners shareholder of PSBU TopCo S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 199.552 and having a share capital of thirty five thousand United States Dollars (USD 35,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on July 29, 2015 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

There appeared

1) PSBU TopCo GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 199.529 (the General Partner);

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 16, 2015; and

2) BV Acquisitions PS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 199.491 (the Limited Partner),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 16, 2015.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the General Partner and the Limited Partner (together the Partners) hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article three (3) (Corporate objects) of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

Art. 3. Corporate Objects. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

2. Miscellaneous.

III. That the Partners have taken the following resolutions:

First Resolution:

The Partners resolve to amend article three (3) (Corporate objects) of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 3. Corporate Objects. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de septembre,
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PSBU TopCo S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 199.552 et ayant un capital social de trente-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 29 juillet 2015 suivant un acte de Maître Marc Loesch, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Ont comparu

1) PSBU TopCo GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital

social de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000,-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 199.529 (l'Associé Commandité),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 septembre 2015; et

2) BV Acquisitions PS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 15.000,-), immatriculée au RCS sous le numéro B 199.491 (l'Associé Commanditaire),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 septembre 2015.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Commandité et l'Associé Commanditaire (conjointement les Associés) détient toutes les actions dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article trois (3) (Objet social) des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne.

De façon générale, elle peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

2. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article trois (3) (Objet social) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne.

De façon générale, elle peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 septembre 2015. GAC/2015/7974. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165771/162.

(150182170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

b-to-v Partners S.à.r.l. II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 194.103.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss der b-to-v Partners S.à.r.l. II am 30. September 2015 gefasst wurde:

Die Gesellschafter beschließen, Frau Panagiota Roumoudi, geboren am 6. Juni 1984 in Fürth, Deutschland, berufssässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxemburg, zur neuen Geschäftsführerin der b-to-v Partners S.à r.l. II mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 6. Oktober 2015.

b-to-v Partners S.à r.l. II

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015164335/16.

(150180997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Mattex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 356.125,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 183.341.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 septembre 2015 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérants de catégorie A de la Société:

- Monsieur Hamad Abdullah A Al-Sorayai, né le 22 janvier 1958 à Jeddah, Arabie Saoudite, ayant son adresse professionnelle à Dubaï, Emirats Arabes Unis,
- Monsieur Ali Hassan Al-Jameel, né le 30 juillet 1973 en Arabie Saoudite, ayant son adresse professionnelle à Tamkeen Tower, 44^{ème} étage, Olaya Street, Sahafah District, Riyad, Arabie Saoudite.

II/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérants de catégorie A de la Société:

- Monsieur Luc Blommaert, né le 12 mai 1966 à Ronse, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Dubaï, Emirats Arabes Unis,
- Monsieur Suhail Rafiq, né le 18 juillet 1969 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Dubaï, Emirats Arabes Unis.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Luc Blommaert, prénommé,
- Monsieur Suhail Rafiq, prénommé.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Vincent Cointepas, né le 16 juillet 1985 à Blois, France, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015165644/38.

(150182738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

euroscript Management Services Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.860.

Auszug des Protokolls der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 16. September 2015

Abberufung von Herrn Oliver Zimmer als Geschäftsführer der euroscript Management Services Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Herr Oliver Zimmer, wohnhaft Im Fischerfeld 25, D-66340 Saarlouis, wird von der Gesellschafterversammlung als Geschäftsführer der euroscript Management Services Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Wirkung zum 16. September 2015 abgesetzt.

Ernennung des Herrn Michael Tilo Such zum Geschäftsführer der euroscript Management Services Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Herr Michael Tilo Such, wohnhaft 510 West Hill Avenue, Beaconsfield QC H9W 2G3, Canada wird mit Wirkung vom 16. September 2015 zum Geschäftsführer der euroscript Management Services Gesellschaft mit beschränkter Haftung bestellt.

Référence de publication: 2015164336/18.

(150181170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Allcorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.159.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteenth, on the twenty-second of September.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

THERE APPEARED:

BECAP Fund LP, with registered office in Guernsey, Le Marchant Street, St Peter Port, Heritage Hall building, BGU-GY 4HY Guernsey registered under n° 51194 with the Guernsey Registry (the appearing party)

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) ALLCORP S.à r.l., with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 155159 (the Company), has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 August 2010, published in the Mémorial C number 2147 of 12 October 2010.

II.- That the capital of the Company is currently of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as a liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as a liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any currently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all of the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved Company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

BECAP Fund LP, ayant son siège social à Guernsey, Le Marchant Street, St Peter Port, Heritage Hall building, BGU-GY 4HY Guernsey, enregistré avec le Registre de Guernsey sous le n° 51194, (le comparant)

ici dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui est délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ALLCORP S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 155159 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 23 Août 2010, publié au Mémorial C numéro 2147 du 12 Octobre 2010.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq-cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq-cents (12.500) parts sociales de un euro (1,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation GAC/2015/8141. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015165195/90.

(150182698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Mefa Medienfabrik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 129.266.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung Abgehalten am 19. Dezember 2014

Rechnungskommissar

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung Herrn Kurt LALLEMAND. von seinem Mandat als Rechnungskommissar abzusetzen.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST Sàrl, mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 681, rue de Neudorf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B20114 zum Rechnungskommissar der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung zu ernennen.

Das Mandat dieses neu ernannten Kommissars endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2019 die über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahrs endend zum 31. Dezember 2018 beschließt.

Référence de publication: 2015164337/16.

(150181764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

A Energy Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 148.478.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2015 que:

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

ont été nommés nouveaux gérants en remplacement de H2 Power et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE GERANT

Signature

Référence de publication: 2015164341/18.

(150180971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Beteiligungs- und Investment SE, Société Européenne.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.059.

Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 15. Oktober 2014 die am Sitz der Gesellschaft stattfand

Resolutions

Die Mandate von Herrn Simon Hermann HUBER, geschäftsansässig in 6, Anton-Karg-Str., A-6330 KUFSTEIN (Österreich), Herrn Yves Mertz, geschäftsansässig in 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, und Herrn Detlef Xhonneux,

geschäftsansässig 1 route de Steinfort L-8371 Hobscheid, werden für eine Periode von 6 Jahren als Verwaltungsratsmitglieder erneuert.

Die Mandate von Herrn Simon Hermann HUBER, geschäftsansässig in 6, Anton-Karg-Str., A-6330 KUFSTEIN (Österreich) wird für eine Periode von 6 Jahren als Geschäftsführer ernannt.

Das Mandat des Aufsichtskommissar, COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l. (B37039), mit eingetragenem Firmensitz 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, wird für eine Periode von 6 Jahren erneuert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Unterschrift

Référence de publication: 2015164418/20.

(150181030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Aberdeen Asset Managers (Luxembourg) S.à r.l., Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.118.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Aberdeen Asset Managers (Luxembourg) S.à r.l. du 24 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Aberdeen Asset Managers (Luxembourg) S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015164345/13.

(150180965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

LuxHedge, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 171.284.

L'an deux mille quinze,

le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «FINVEX HOLDING», une société à responsabilité limitée de droit belge (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social sis Sparrenhof 10, 3071 Kortenberg (Erps-Kwerps), Belgique, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises (Kruispuntbank van Ondernemingen) sous le numéro 0634.595.378,

actionnaire unique (ci-après, «l'Actionnaire Unique»),

de la société anonyme "LUXHEDGE S.A." (ci-après la «Société»), avec siège social actuel au 70, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 171284, et constituée suivant acte notarié reçu en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2453 du 3 octobre 2012, et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par acte notarié dressé le 13 mai 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1886 du 27 juillet 2015,

dûment représentée par Maître Stéphane EBEL, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bruxelles, Belgique, le 23 septembre 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant d'acter, en cette qualité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège de la Société du 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 75, Parc d'Activités L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 4.1. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. EBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22503. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015165601/41.

(150182656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Africa Agriculture and Trade Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 162.831.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 28 septembre 2015 au siège social de la Société.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Monsieur Thomas Duve, 5-9, Palmengartenstr.D-60325 Frankfurt jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires des actionnaires qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Madame Doris Kohn, 5-9, Palmengartenstr.D-60325 Frankfurt jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Monsieur Bernhard Balkenhol, 8, Chemin des Vergers, F-01210 Ferney-Voltaire jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Monsieur Jyrki Ilmari Koskelo, Gumpendorfer Strasse 22 / 6 A-1060 Wien jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection des Auditeurs Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach comme "Réviseur d'Entreprises Agréé", jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28 September 2015.

Pour le compte de Africa Agriculture and Trade Investment Fund

Citibank International Limited Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015164349/24.

(150181288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Food Delivery Holding 15 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.028.

EXTRAIT

Il ressort d'un contrat de transfert de parts sociales exécuté avec effet au 30 septembre 2015 entre:

- Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 175738,

et,

- Delivery Hero Holding GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social à Mohrenstrasse 60, 101117 Berlin, Allemagne, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Charlottenburg, sous le numéro HRB 135090 B,

que les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à.r.l., susnommée, à Delivery Hero Holding GmbH, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Delivery Hero Holding GmbH, seul et unique associé de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2015.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015164604/30.

(150181306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Agence immobilière GIORGETTI & KUHN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 5, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 99.772.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05 mai 2015 que la société G&G Associates sàrl, établie à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Robert Becker.

Le mandat de G&G Associates sàrl prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mai 2015.

Pour avis et extrait conforme
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015164350/16.

(150181091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Asbury Park I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.050.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 8 septembre 2015 que:

- Monsieur Rolf Caspers, née le 12 mars 1968 à Trier, demeurant professionnellement au 51, Avenue John. F Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 8 septembre 2015 pour une période indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Shaun Collins, gérant de catégorie A
- Carlo Heck, gérant de catégorie A
- Patrick Mabry, gérant de catégorie A
- Peter Dickinson, gérant de catégorie B
- Rolf Caspers, gérant de catégorie B
- Alexandra Fantuz, gérant de catégorie B
- John Wiseman, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2015164404/25.

(150181355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Al Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.790.

—
EXTRAIT

La Société prend acte du changement de nom de Madame Marina LEBRUN, gérant de la Société. Elle se nomme désormais Madame Marina KERNEUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164354/13.

(150181428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Al Maha Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.067.

—
EXTRAIT

La Société prend acte du changement de nom de Madame Marina LEBRUN, gérant de catégorie A de la Société. Elle se nomme désormais Madame Marina KERNEUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164355/13.

(150181427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

MCS/AMS Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.634.

—
EXTRAIT

En date du 5 octobre 2015 l'associé de la Société, MCS/AMS Group S.à r.l., a transféré une partie des parts sociales qu'il détenait de la Société comme suit:

- 1 part sociale à MCS/AMS Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B151797;

- 1 part sociale à TDR Capital Nominées Limited, une limited Company constituée sous les lois de Grande-Bretagne ayant son siège social au 20, Bentinck Street, W1U 2EU Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 04708906;

- 1 part sociale à TDR Capital II Associates L.P., une limited Partnership constituée sous les lois de Grande-Bretagne ayant son siège social au 20, Bentinck Street, W1U 2EU Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP011362; et

- 1 part sociale à TDR Capital General Partner II L.P., une limited partnership écossaise ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro SL5779.

Suite à ces transferts MCS/AMS Group S.à r.l. détient 12 496 parts sociales en émission dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015164854/28.

(150181523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Almond S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.175.

—
EXTRAIT

La société prend acte du changement d'adresse de:

1. l'associé CHILTERN S.A. vers l'adresse suivante: L-5365 Munsbach, 1c, rue Gabriel Lippmann;
2. ses gérants actuellement en fonction, à savoir:
 - Madame Sybille Schröder-Castendyck, vers l'adresse suivante: L-5365 Munsbach, 1c, rue Gabriel Lippmann;
 - Monsieur Michael Schröder-Castendyck, vers l'adresse suivante: L-5365 Munsbach, 1c, rue Gabriel Lippmann;
 - Monsieur Volker Becker, vers l'adresse suivante: L-5365 Munsbach, 1c, rue Gabriel Lippmann.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

V. Becker

Référence de publication: 2015164357/18.

(150181748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Sambar Invest S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 200.490.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le premier octobre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FISCONSULT S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145784,

ici représentée par Monsieur Nicolas DE CARITAT DE PERUZZIS, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «SAMBAR INVEST S.A. S.P.F.» (la «Société»), société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3 e vendredi du mois de juillet à 11.45 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé

unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré entièrement en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit libéré	Capital libéré	Nombre d'actions
FISCONSULT S.A. prénommée,	31.000	31.000	3.100
TOTAL:	31.000	31.000	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille quatre cent cinquante euros

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Cédric DE CARITAT, administrateur de sociétés, né le 05/06/1979 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
 - b) Monsieur Nicolas DE CARITAT, administrateur de sociétés, né le 31/07/1988 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
 - c) Monsieur Benoit DABERTRAND, administrateur de sociétés, né le 16/05/1970 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: "FISCONSULT S.A.", ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, RCS Luxembourg B 145.784.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nicolas De Caritat, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 06 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165822/198.

(150182196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Apax Global Alpha (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.580.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 8 Juillet 2015, l'associé unique de la Société a transféré les 12.500 parts sociales, représentant l'entièreté du capital social qu'il détenait dans la Société, à Apax Global Alpha Limited, une société dite «non cellular» inscrite au Guernsey Registered Company Registry sous le numéro: 59939, constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à PO Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3PP.

Il en résulte qu'Apax Global Alpha Limited est désormais le nouvel associé unique et détient l'entièreté du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015164360/18.

(150181294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Atento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 185.761.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 30 septembre 2015

En date du 30 septembre 2015, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Messieurs Aurelien VASSEUR (administrateur de catégorie II) et Luis Javier CASTRO (administrateur de catégorie I) de la Société avec effet immédiat;

- de coopter Monsieur Vishal JUGDEB, né le 5 août 1977 à Port-Louis, Îles Maurice, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, en tant qu'administrateur de catégorie II de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016;

- de coopter Monsieur Mark FOSTER, né le 20 octobre 1959 au Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Winterfold Cottage, Row Lane, Albury, GU5 9EL Guilford, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de catégorie I de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Mark FOSTER, administrateur de catégorie I
- Monsieur Thomas IANNOTTI, administrateur de catégorie I
- Monsieur Stuart GENT, administrateur de catégorie II
- Monsieur Vishal JUGDEB, administrateur de catégorie II
- Monsieur Alejandro REYNAL, administrateur de catégorie II
- Monsieur Devin O'REILLY, administrateur de catégorie III
- Madame Melissa BETHELL, administrateur de catégorie III
- Monsieur Francisco TOSTA VALIM FILHO, administrateur de catégorie III

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Atento S.A.

Signature

Référence de publication: 2015164366/31.

(150181042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

KDN Transport Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruss-Stross.

R.C.S. Luxembourg B 200.503.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dylan Roberto KULAK, né le 24 février 1995 à Verviers (Belgique), N° national 95.02.24-387-29 demeurant à B-4802 Heusy, 30, Clos des Coudriers.

Laquelle partie comparante a sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les Statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «KDN Transport Express S.A.»

Le siège social est établi dans la commune de Weiswampach.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le transport national et international par terre, de marchandises et de personnes, le transport de produits finis ou semis finis, l'entreposage de matériels et de marchandises en incluant toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant.

La société a également pour objet la logistique, le déménagement, l'express, ainsi que toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Finalement, la société pourra donner en location des véhicules de toute catégorie, et de toute marque.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de droits de propriété intellectuelle. Elle pourra notamment acquérir, détenir et exploiter, notamment au travers de licences, des marques, des dessins et modèles, des droits auteurs, des noms domaines, des brevets et des programmes informatiques. Elle pourra développer, créer et maintenir des programmes informatiques spécifiques et les droits de propriété intellectuelle y relatifs.

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent. La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Pour le cas où elles seront au porteur, il y aura lieu de se conformer aux dispositions légales en vigueur, à savoir la loi du 28 juillet 2014 l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire, sinon par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Dylan Roberto KULAK, né le 24 février 1995 à Verviers (Belgique), N° national 95.02.24-387-29, demeurant Clos des Coudriers 30 à B-4802 Heusy.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent par des versements en espèces, de sorte que le montant de sept mille sept cent-cinquante (EUR 7,750.-) du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

A cet égard, la partie comparante déclare avoir connaissance des dispositions légales régissant les actions non intégralement libérées.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mille quinze.

Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante euros (EUR 1.150.-).

A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant et occasionnés par les présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique pour une durée de SIX ans:

Monsieur Dylan Roberto KULAK, né le 24 février 1995 à Verviers (Belgique), N° national 95.02.24-387-29 demeurant Clos des Coudriers 30 à B-4802 Heusy.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

Madame Elisabeth SCIARRABBA, née le 23 novembre 1972, demeurant à B-4802 Heusy (Belgique), 30, Clos des Coudriers.

3.- Le siège social est établi à L-9991 Weiswampach, 28 Gruuss-Strooss.

DONT ACTE,

Le notaire instrumentant a encore rendu le comparant attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: D. R. KULAK, E. SCIARRABBA, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 01 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22059. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165562/167.

(150182787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Atlantis International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.716.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission, avec effet au 1^{er} octobre 2015, de Monsieur Michaël Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, de son poste de gérant.

2. Nomination de Monsieur Nicolas Poncelet, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Il est à noter que le siège social de l'associé unique de la Société est désormais 95 Wigmore Street, Londres, W1U 1FB, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164367/18.

(150180978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Atlantis International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.708.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission, avec effet au 1^{er} octobre 2015, de Monsieur Michaël Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, de son poste de gérant.

2. Nomination de Monsieur Nicolas Poncelet, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164368/16.

(150181317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Colt Group S.A, Société Anonyme.

Capital social: EUR 448.416.202,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

—
Les personnes suivantes ont été nommées comme administrateurs de Colt Group S.A. (la «Société») avec effet au 1^{er} octobre 2015. Ces nominations sont effectives jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Cyrus Jilla, citoyen britannique résidant professionnellement à 25 Cannon Street, Londres, EC4M 5TA, Grande-Bretagne

- Madame Abigail Johnson, citoyenne américaine résidant professionnellement à 245 Summer Street, V7A, Boston, MA 02110

- Monsieur Lane MacDonald, citoyen américain résidant professionnellement à 245 Summer Street, Boston, MA 02110

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.
Pour la société *Colt Group S.A.*
Esmée Chengapen

Référence de publication: 2015164471/20.

(150181262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Automotive Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.606.

L'associé unique de la Société a changé de nom, il s'agit désormais d'East West Motor Group Limited
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164370/11.

(150181533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Actuel Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 137.721.

Extrait de la convention de cession de parts sociales du 29 septembre 2015

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 29 septembre 2015 que:

Madame Joelle MORIS ép. PELSSER, demeurant à B-6760 Virton, 2, rue du Bosquet, a cédé les 20 parts sociales qu'elle détenait dans la société ACTUEL SERVICES SARL à Monsieur Emile PELSSER, demeurant à B-6760 Virton, 2, rue du Bosquet.

Par conséquent, à compter du 29 septembre 2015, la répartition du capital social de la société ACTUEL SERVICES SARL est la suivante:

Bernard Pelsser:	20 parts sociales
Geneviève Mertens:	20 parts sociales
Emile Pelsser:	60 parts sociales
	<u>100 parts sociales</u>

Référence de publication: 2015164376/18.

(150181607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Gracewell Properties (Frome) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.723.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} septembre 2015

En date du 1^{er} septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey H. MILLER de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 septembre 2015;

- de nommer Monsieur Christian SWEETSER, né le 7 juillet 1979 à Harlingen, Texas, États-Unis d'Amérique, ayant l'adresse suivante: 4500, Dorr Street, 43615-4040 Toledo, Ohio, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SWEETSER, gérant de catégorie A
- Monsieur Thomas Gordon WELLNER, gérant de catégorie A
- Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, gérant de catégorie B
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Gracewell Properties (Frome) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015164642/25.

(150181546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Advans S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.428.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 7 septembre 2015

- a pris note des démissions de:

* Monsieur Henk Nijland en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 7 septembre 2015, à la date d'expiration de son mandat d'administrateur de la Société;

* Monsieur François Lagier en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 7 septembre 2015, à la date d'expiration de son mandat d'administrateur de la Société;

Le conseil d'administration de la Société est dès lors composé dès comme suit:

* Mr. Matthias Adler, résidant professionnellement au 5-9, Palmengartenstrasse, D-60325 Frankfurt am Main;

* Claude Falgon, résidant professionnellement au 39, Rue Lafayette, F-75009 Paris;

* Ms. Susan Gail Buyske, résidant professionnellement au 350, West 42nd St. 57A, USA-NY 10036 New York;

* Ms. Maria Largey, résidant professionnellement au 123, Victoria Street, GB-SW1E 6DE London;

- a décidé de renouveler le mandat de:

Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 mars 2016.

Pour Advans S.A., SICAR

Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement en capital risque

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015164379/26.

(150181848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

AGU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.325,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.017.

Il est porté à la connaissance de tous que:

- En date du 27 juillet 2015, l'Associé Unique de la société AGU S.à r. l., à savoir la société AGU SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, ayant son siège social 10, Wlodkowica, 10, lok.5, 50-072 Wroclaw, Pologne a été converti en AGU AGATA UCHMANOWICZ SPOLKA JAWNA, ayant son siège social 10, Wlodkowica, lok.5, 50072 Wroclaw, Pologne, inscrite au registre Krajowy Rejestr Sadowy sous le numéro 0000572788.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015164386/16.

(150181025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Axcel Santé Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 140.921.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 7 avril 2015

Le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Medhi El Glaoui, domicilié au 22, rue des Allamans, CH-1659 Rougemont, né le 21 juillet 1957 à Meknes (Maroc) est renouvelé pour une période indéterminée.

Certifié sincère et conforme
AXCEL SANTE SOPARFI S.A.

Référence de publication: 2015164413/12.

(150180934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

AISM Real Estate and Investments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 280.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.086.

—
EXTRAIT

Conformément au contrat de cession de parts sociales en date du 30 septembre 2015, 280,000 (deux cent quatre-vingt mille) parts sociales ont été transférées par la société Alternative Investment Strategies Management, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Île Maurice sous le numéro 52718 C1/GBL à AISM GROUP, société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi North 4, Beau Plan Business Park, Pamplemousses, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Île Maurice sous le numéro 125881 C1/GBL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015164389/17.

(150181074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Aktiv Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 143.688.

Monsieur Kindy FRITSCH, demeurant à 55, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, dans sa fonction d'unique administrateur peut engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015164390/13.

(150181287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Eau Rouge Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.786.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2015

Les actionnaires de la société EAU ROUGE IMMOBILIERE S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Georges GREDT, comptable, né le 12/08/1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

sont arrivés à échéance, décide de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de 5 années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2020.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,
- étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015164574/24.

(150181213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Epic Games International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.200,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.769.

Am 23. September 2015 hat die alleingige Gesellschafterin der Gesellschaft beschlossen:

- die Mandatniederlegung des Herrn Joseph Magnata Wilbur als Geschäftsführer der Klasse A mit Wirkung zum 23. September 2015 anzunehmen;

- die Mandatniederlegung des Herrn Axel Hohaus als Geschäftsführer der Klasse B mit Wirkung zum 23. September 2015 anzunehmen;

- Herrn Axel Hohaus, Buchhalter, geboren am 18. Dezember 1976 in Bad Hersfeld, Deutschland, mit beruflicher Adresse in 16 Lindenstrasse, CH-6340 Baar, Suisse, als neuen Geschäftsführer der Klasse A mit Wirkung zum 23. September 2015 und für eine unbestimmte Dauer zu ernennen;

- Herrn Usama Ajan, Buchhalter, geboren am 13. Juni 1978 in Enschede, Niederlande, mit beruflicher Adresse in 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grossherzogtum Luxemburg, als neuen Geschäftsführer der Klasse B mit Wirkung zum 23. September 2015 und für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Seit dem 23. September 2015 setzt sich der Geschäftsführerrrat der Gesellschaft wie folgt zusammen:

Klasse A Geschäftsführer

Herrn Joseph Ronald Babcock

Herrn Axel Hohaus

Klasse B Geschäftsführer

Herrn Usama Ajan

Herrn Philippe van den Avenne

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Oktober 2015.

Epic Games, Inc.

Référence de publication: 2015164560/29.

(150181211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Enable and Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164557/10.

(150181614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Fair Partners S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.513.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1173 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164595/9.

(150181391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.
